

Prix annuel Kofi Annan pour la sécurité routière

Note conceptuelle

Marrakech, Maroc, 25 - 26 septembre 2023

Contexte

Situation de la sécurité routière en Afrique

Les accidents de la route sont largement disproportionnés en Afrique par rapport à d'autres régions du monde. Le continent perd chaque année plus de 300 000 personnes dans des accidents de la route, alors que ses pays connaissent les niveaux de motorisation les plus bas du monde. L'Afrique enregistre le taux de mortalité routière le plus élevé au monde, avec 26,6 décès pour 100 000 habitants, contre 17,0 en Asie du Sud-Est, une moyenne mondiale de 17,5 et 9,3 pour 100 000 habitants en Europe. 38% des victimes de la route en Afrique sont des piétons, tandis que 43 % sont des occupants de voitures. Ces chiffres moyens masquent des grandes disparités entre les pays du continent, beaucoup d'entre eux enregistrent un pourcentage plus élevé de décès de piétons par rapport au total des décès. Par exemple, au Kenya, jusqu'à 46 % de la mortalité due au trafic routier sont des piétons. Les 2-3 roues motorisées et les cyclistes représentent respectivement 7 % et 5 % des décès sur la route en Afrique. Une proportion importante des décès sur les routes du continent survient dans les zones urbaines. En Ouganda, par exemple, 44 % de tous les accidents et 19 % de tous les décès en 2016 se sont produits à Kampala.

Il est prévu que l'amélioration continue de la qualité et de la couverture des routes africaines va augmenter le nombre d'accidents sur le continent si elle n'est pas accompagnée de mesures de sécurité routière appropriées. Les conséquences financières sont considérables, car l'Afrique risque de perdre tous ses investissements dans les infrastructures routières en raison des accidents qui, selon les estimations, coûtent 1 à 2 % du PIB des pays. En effet, ce coût peut atteindre 5 % dans des pays comme l'Ouganda. D'un autre point de vue, les économies réalisées grâce à l'amélioration de la sécurité routière pourraient combler de manière significative le déficit de financement des infrastructures en Afrique, estimé entre 137 et 177 milliards de dollars par an.

L'engagement de longue date de la CEA en faveur de la sécurité routière

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) contribue à la sécurité routière en Afrique par le biais de ses trois fonctions principales : les groupes de réflexion, la mobilisation et les fonctions opérationnelles. En tant que groupe de réflexion, la Commission a développé une méthodologie pour mesurer la performance des pays africains en matière de sécurité routière et l'a utilisée pour classer les pays du continent. La CEA a également entrepris des études de performance en matière de sécurité routière dans des pays africains, notamment en Ouganda, au Cameroun, en Éthiopie et au Zimbabwe, en collaboration avec le secrétariat de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la sécurité routière et les gouvernements de ces pays. Avec un consortium de mise en œuvre dirigé par la Fédération Internationale des Routes (IRF), la CEA a également achevé successivement le projet "*Ten Step*

Plan for Safer Road Infrastructure" (Plan en dix étapes pour une infrastructure routière plus sûre) en Tanzanie.

En outre, la CEA a dirigé l'élaboration du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique (2011-2020) dans le contexte de la Décennie d'action des Nations unies pour la sécurité routière pour la même période, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Programme africain de politique des transports (SSATP). En outre, la CEA a collaboré avec la CUA pour formuler la Charte africaine de la sécurité routière et assurer son alignement avec le Plan d'action africain pour la sécurité routière (2011-2020). La CEA a également collaboré avec la CUA pour formuler l'Accord intergouvernemental sur les autoroutes transafricaines (TAH) adopté par les ministres africains des transports et approuvé par les chefs d'État du continent, en veillant à ce qu'il comporte une annexe sur la sécurité routière. En 2019, la CEA et la CUA ont articulé conjointement les orientations stratégiques post-2020 de l'Afrique pour la sécurité routière ainsi que le plan d'action de sécurité routière du continent pour la période 2021-2030. La CEA fait également partie du groupe de travail qui élabore actuellement le plan d'action mondial pour la deuxième Décennie d'action des Nations unies pour la sécurité routière (2021-2030).

La CEA a utilisé son pouvoir de mobilisation pour organiser plusieurs dialogues politiques sur la sécurité routière en Afrique au cours desquels les États membres, les organisations régionales et d'autres parties prenantes ont pris des décisions importantes, notamment l'adoption de recommandations, de plans d'action, de feuilles de route et de déclarations. Par exemple, la Commission a organisé des congrès sur la sécurité routière à Nairobi, Addis-Abeba et Pretoria en 1984, 1989 et 1997 respectivement. Ces congrès ont considérablement amélioré la compréhension de la situation de la sécurité routière sur le continent. La CEA a également organisé des conférences sur la sécurité routière à Accra en 2007 - au cours desquelles la Déclaration ministérielle d'Accra a été adoptée ; à Addis-Abeba en 2010 et 2015 pour adopter le Plan d'action africain pour la sécurité routière et entreprendre son examen à mi-parcours respectivement, et en 2019 pour préparer la Stratégie et le Plan d'action africains pour la sécurité routière post-2020. Ces conférences ont été organisées en collaboration avec la CUA, le Programme africain de politique des transports (SSATP) et d'autres partenaires. La nomination du Secrétaire exécutif de la CEA en tant que membre du Panel de haut niveau de la FIA pour la sécurité routière offre à la Commission un autre moyen de jouer son rôle de plaidoyer, qui est lié à sa fonction de mobilisation. La CEA remplit sa fonction opérationnelle par le biais d'une assistance technique et de services de conseil tels que les études de performance entreprises au Cameroun, en Ouganda, en Éthiopie et au Zimbabwe, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de sécurité routière pour l'Eswatini et d'un plan d'action pour la Gambie. La participation active de la Commission au Fonds des Nations unies pour la sécurité routière (FNUSR) renforce sa fonction opérationnelle en matière de sécurité routière. En 2019, la CEA était membre du groupe de travail sur la sécurité routière de *la task force* Afrique-UE sur la connectivité des transports. La Commission a également fait partie de *la task force* qui a élaboré le plan d'action mondial pour la deuxième Décennie d'action des Nations unies pour la sécurité routière.

Le système des Nations unies et la sécurité routière

Au fil des ans, l'ONU a joué un rôle clé dans les efforts visant à améliorer la sécurité routière dans le monde. En mars 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 64/255 proclamant la période 2011-2020 "Décennie d'action pour la sécurité routière". L'objectif global de la Décennie était de stabiliser puis de réduire le niveau prévu de mortalité routière dans le monde, en intensifiant les activités menées aux niveaux national, régional et mondial. L'Assemblée générale des Nations unies a également adopté la

résolution 74/299 qui proclame la période 2021-2030 comme la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière, avec pour objectif de réduire d'au moins 50 % le nombre de tués et de blessés sur les routes entre 2021 et 2030.

Les Nations unies reconnaissent que la sécurité routière est une question de développement et l'incluent explicitement dans deux des 17 objectifs de développement durable (ODD). La cible 3.6 de l'ODD 3 consiste à réduire de moitié, d'ici à 2020, le nombre de morts et de blessés dus aux accidents de la route dans le monde. La cible 11.2 de l'ODD 11, quant à elle, consiste à "donner accès à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables pour tous, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, et en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées" d'ici à 2030.

La nomination de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la sécurité routière en 2015 et le lancement du Fonds des Nations unies pour la sécurité routière (FNSR) en 2018 sont des mesures supplémentaires prises par les Nations unies pour sauver des vies sur les routes du monde.

Kofi Annan et la sécurité routière

Au début des années 2000, sous la direction de Kofi Annan, les Nations unies ont fait de grands progrès dans la sensibilisation à l'énormité du défi mondial de la sécurité routière. Elles ont également suscité une volonté politique dans le monde entier de s'attaquer au fléau des accidents de la route. En témoignent l'adoption de résolutions visant à améliorer la sécurité routière par l'Assemblée générale des Nations unies au cours de cette période, ainsi que la présentation régulière par le Secrétaire général de rapports sur la situation mondiale de la sécurité routière à l'Assemblée générale. C'est également pendant le mandat de Kofi Annan en tant que secrétaire général des Nations unies que la collaboration des Nations unies pour la sécurité routière a été mise en place.

Le leadership et la volonté politique sont les caractéristiques de l'héritage de Kofi Annan. La mission de la Fondation Kofi Annan, qui est d'aider à construire des sociétés pacifiques, démocratiques et résilientes, en est l'illustration. La Fondation mobilise ceux qui sont en mesure d'influencer et de diriger les problèmes les plus urgents du monde. Ceci est pertinent pour la sécurité routière en Afrique où les défis de gestion, notamment le manque de leadership et de volonté politique, contribuent de manière significative à la lenteur de la mise en œuvre des initiatives.

Le choix du Maroc comme pays hôte de l'édition 2023

Le Maroc est un pays leader en matière de sécurité routière en Afrique, un pas de géant a été fait en 2020 en créant une agence de sécurité routière de premier plan, autonome et entièrement financée ; l'Agence Nationale de la Sécurité Routière NARSA, cette institution vient couronner l'héritage du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) créé en 1977. Aussi, le Maroc, déploie d'énormes efforts pour promouvoir la coopération Sud-Sud avec ses partenaires africains dans le domaine du transport routier et de la sécurité routière.

Objectif du Prix Kofi Annan pour la sécurité routière

L'examen à mi-parcours du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique entrepris par la CEA, en collaboration avec la CUA et le SSATP, en 2015, a montré que la plupart des pays africains ont réalisé des

résultats médiocres en matière de sécurité des routes rurales et ont pris des mesures insignifiantes pour mettre en œuvre les activités recommandées dans ce domaine. Ils sont également peu performants en matière de gestion de la sécurité routière et d'intervention après un accident. Ces résultats ont été confirmés par une autre étude réalisée en 2018. Ce dernier a montré que dans plusieurs pays, les fondamentaux de la sécurité routière sont quasiment absents : stratégie et plan d'action nationaux en matière de sécurité routière, organisme chef de file bien financé, lois actualisées sur la sécurité routière, système fiable de contrôle technique des voitures, etc. Le travail du groupe académique international, qui a précédé la conférence ministérielle de Stockholm en février 2020, a identifié l'inexistence ou l'insuffisance des actions de sécurité routière dans les pays comme l'une des principales faiblesses de la première Décennie d'action pour la sécurité routière.

Cette faible performance appelle des solutions innovantes - à travers des initiatives et des produits - de la part des gouvernements, du secteur privé/des entreprises, de la société civile et d'autres organisations ainsi que des individus pour réduire le nombre de tués sur les routes du continent. La CEA cherche à motiver une contribution exceptionnelle (excellence dans la réflexion et l'action) en reconnaissant les réalisations ou les innovations qui réduiront le nombre de tués et de blessés dus aux accidents de la route en Afrique. Il est prévu que la reconnaissance publique de ceux qui ont amélioré la sécurité routière en Afrique par des initiatives exceptionnelles sensibilisera à l'ampleur du défi et motivera d'autres personnes à prendre des mesures pour sauver des vies sur les routes du continent.

- *L'objectif premier du prix Kofi Annan pour la sécurité routière est de motiver les principales parties prenantes - gouvernements, secteur privé et organisations de la société civile - à développer et à mettre en œuvre des idées/initiatives innovantes et remarquables pour sauver des vies sur les routes africaines.*

Le prix vise également à reconnaître la contribution de Kofi Annan à la sécurité routière.

Modalités d'attribution

Type de prix et critères de sélection :

Le prix prendra la forme de certificats de reconnaissance délivrés aux gouvernements, au secteur privé, à la société civile et à d'autres organisations, ainsi qu'aux individus qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la sécurité routière en Afrique. La deuxième édition du prix sera décernée aux gouvernements qui prennent des mesures et des actions sérieuses pour atteindre l'objectif de la deuxième Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière 2021-2030, à savoir réduire de moitié le nombre de morts sur les routes d'ici 2030. La sélection des lauréats est basée sur une méthodologie qui prend en considération les éléments des plans d'action mondiaux et régionaux sur la sécurité routière, qui incluent, mais ne se limitent pas à :

- Gestion de la sécurité routière (*une agence autonome chef de file, entièrement financée, assurant des rôles stratégiques de coordination, de législation, de suivi et d'évaluation*) ;
- L'innovation dans les domaines de la sécurité routière ;
- Système fiable de gestion des données ;
- Efforts de communication efficace pour la prévention des collisions dues aux accidents de la route ;
- Financement national de la sécurité routière.

Outre les pays, les prix pourraient être décernés à des organisations - secteur privé, ONG, bureaux d'études, instituts de recherche, entre autres - qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la sécurité routière en Afrique, en mettant l'accent sur les organisations africaines.

Les critères de sélection vont inclure :

- La démonstration de partenariats solides avec le gouvernement ;
- Organisations officiellement reconnues ;
- Plan de travail qui contribue directement à la réalisation des cadres nationaux, régionaux et internationaux existants (plans d'action nationaux pour la sécurité routière, Plan africain pour la sécurité routière, SDG).

Candidatures :

- L'appel à candidature sera publié en ligne le 26 juin 2023 et sera fermé le 30 juillet ;
- Les candidatures seront évaluées en Août 2023 par un comité spécialisé.
- Notifications aux finalistes en Août 2023 ;
- Le Prix Kofi Annan sera remis aux lauréats le 26 septembre 2023 lors de la cérémonie de remise des prix à Marrakech ;

La CCE publiera également les critères d'évaluation, ainsi que toutes les informations utiles concernant l'ensemble du processus.

Participants et format de la cérémonie de remise des prix :

Des responsables politiques de haut niveau du pays hôte (le Royaume du Maroc), l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la sécurité routière, le secrétaire exécutif de la CEA et un haut fonctionnaire de la Banque mondiale assisteront à la cérémonie. Les pays primés seront représentés au niveau ministériel.

L'événement consistera en un mélange de participation physique et virtuelle. Il est prévu que les groupes de participants suivants assistent physiquement à la réunion :

- Les responsables politiques de haut niveau, les hauts fonctionnaires et les experts en sécurité routière du pays hôte (Royaume du Maroc) ;
- Les ministres des pays primés et leurs délégations ;
- L'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité routière et le Secrétaire exécutif de la CEA et leurs délégations ;
- Les représentants des agences de l'ONU ;
- Représentant de la Commission de l'Union africaine ;
- Représentant de la Banque mondiale/SSATP ;
- Représentant de la Banque africaine de développement ;
- Les hauts responsables de la Fondation Kofi Annan ;
- Le directeur de l'Africa CDC ;
- Des célébrités (football, musique, etc.).

Des responsables de la sécurité routière d'autres pays africains, d'autres parties prenantes et le grand public se joindront à l'événement (physiquement ou en ligne). La cérémonie de remise des prix sera l'occasion de présenter des actions concrètes qui ont débuté dans les pays dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action africain pour la sécurité routière pour la période 2021-2030.

L'événement sera précédé d'un séminaire varié sur la sécurité routière. Les sujets potentiels couverts par le séminaire comprennent la gestion des routes (législation, financement, suivi et évaluation, recherche, promotion, etc.), les conventions de l'ONU sur la sécurité routière et les normes de sécurité pour les véhicules d'occasion en Afrique.

Date et lieu :

La cérémonie de remise des prix se tiendra à Marrakech, au Maroc, les 25 et 26 septembre 2023.

Contact

Robert Lisinge

- Chef, Section de l'énergie, de l'infrastructure et des services
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- Tel : +251 11 5443 443
- Email : lisinge@un.org

Priti Gautam

- Chef du Secrétariat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la sécurité routière
- Email : priti.gautam@un.org

Benacer Boulaajoul

- Directeur de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, Royaume du Maroc
- Email : boulaajoul@narsa.gov.ma